

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du LUNDI 24 Octobre 1791.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 13 août.

LES livres de la banque des Etats-Unis s'ouvrirent le 4 juillet, & dans la première demi-heure la souscription fut non-seulement remplie, mais il se trouva mille actionnaires de plus que le nombre déterminé, ce qui fit monter tellement les actions que la quittance du premier fournissement de 25 dollars s'acheta 50 le même jour; & ensuite, par une chaîne de combinaison entre cette place & New-York, ces quittances se vendirent deux jours après jusqu'à trois cents dollars. Il en est arrivé comme de la fameuse compagnie de Mississipi & de la mer du Sud: hier le crédit de la banque reçut un tel échec que la quittance tomba de moitié, & ne valoit plus que cent cinquante dollars. Selon toute apparence, la baisse sera plus grande encore. Il est à craindre qu'il n'en résulte une secouée considérable pour les opérations du commerce, & pour le crédit tant public que particulier.

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 8 octobre.

L'impératrice est déjà de retour dans cette capitale. D'après un avis du Baron d'Herbert, le grand-seigneur vient de donner des ordres précis pour la restitution de tous les chrétiens tant militaires qu'employés dans les différentes branches du service de l'armée, qui ont été faits prisonniers dans la dernière guerre. Les particuliers qui auront acheté de ces chrétiens sont tenus de les déclarer dans l'espace de deux mois, & de les restituer aux pachas ou cadis du lieu de leur résidence; le remboursement du prix qu'ils en auront payé leur sera fait par le trésorier du grand-seigneur.

Ceux des Turcs qui oseroient contrevenir à cette loi, encourraient une amende de mille piastres, & seront de plus obligés de restituer le prisonnier sans indemnité quelconque.

Un second firman annonce à tous les habitans de la Bosnie que le bien de l'empire ottoman ayant exigé la restitution à l'empereur d'Allemagne de plusieurs districts de l'Unna, les possesseurs des biens-fonds qui se croiroient lésés & qui présenteroient des titres fondés dans l'espace de deux mois, seroient indemnisés d'une manière convenable & proportionnée à l'objet de leurs réclamations, en se présentant dans le terme prescrit chez le Testerdar à Constantinople. Cette disposition favorable a fait disparaître toute répugnance de la part de la partie de ce peuple qui sera compris dans le terrain cédé. On s'attend incessamment que les commissaires respectifs chargés de régler les limites des deux empires auront terminé leur besogne.

De Ratisbonne, le 10 octobre.

L'empereur n'a pas encore ratifié le pré-avis de l'Empire concernant l'affaire des princes possessionnés en Alsace. Il y a actuellement des conférences à ce sujet entre les princes les plus puissans de l'Allemagne, parce que depuis que Louis XVI a accepté la nouvelle constitution, les choses ont changé de face.

La marche des troupes autrichiennes par les cercles de l'Empire pour l'Autriche antérieure & les Pays-Bas, a été changée; il n'y aura que le seul régiment des Cuirassiers de Hohenzollern, qui se rendra dans l'Autriche antérieure, & le régiment Dragon de Cobourg, accompagné d'un détachement de hussards de Blankenhein est destiné pour les Pays-Bas.

De Francfort, le 11 octobre.

Dans cette ville, où on devoit savoir quelque chose de la prétendue croisade contre la France, il n'y a pas un homme raisonnable qui parle encore de guerre. Vos aristocrates prouvent même par leur abatement que vous n'avez rien à craindre du côté de l'Allemagne. Plusieurs articles nécessaires pour la guerre, commandés de la part des guerriers de Coblenz & environs, ont été contremandés. Ce fait est certain; & l'on peut, sans témérité, avancer avec certitude que la nouvelle des mouvemens des troupes, tant russes qu'autrichiennes, est absolument fautive. Un fait, non moins avéré, c'est que le tiers de l'armée des Autrichiens est actuellement en semestre, & que l'empereur, sans doute de concert avec le roi de Prusse, diminuera ses troupes considérablement. Ce qui peut avoir donné lieu à ces bruits de guerre, c'est la marche de 3 à 4 mille hommes destinés pour les Pays-Bas, où il y a de nouveaux troubles. Venons à la déclaration ou aux complimens diplomatiques du comte de Romanzow. Les personnes qui ont quelque expérience dans cette partie, croient que le jeune comte, qui ne fait que débiter dans la carrière diplomatique, a pris trop sur lui en exécutant les ordres qu'il avoit reçus de sa cour avant l'acceptation de Louis XVI, sur-tout après que cette acceptation lui a été connue.

Il arriva ces jours derniers à Gross-Gerau, petite ville peu éloignée d'ici, & qui appartient au landgrave de Hesse-Darmstadt, un étranger qui refusa de dire son nom en passant: il alléguoit que cela lui étoit défendu, & qu'il étoit un courrier. Le commandant de la place envoya un officier pour lui demander une seconde fois son nom, & pour l'empêcher de partir. L'inconnu tira son pistolet sur l'officier; mais le coup n'atteignit pas, & l'auteur fut arrêté, après avoir été très-maltraité. On trouva dans ses papiers qu'effectivement c'étoit un officier que M. de Mousnier, ministre de France à Berlin, expédioit à sa cour avec des dépêches. Le landgrave envoya un de ses officiers prendre les lettres, & fit donner avis à M. de Mousnier de ce fâcheux événement.

Extrait d'une lettre des environs de Mayence, du 11 octobre.

Vos journaux soi-disant patriotiques, à force de sonner l'alarme, nuisent infiniment à vos propres intérêts. Il est bon d'être sur ses gardes, & prêt à tout événement; mais les bruits de guerre qu'on ne cesse de répandre mal-à-propos, détruisent votre crédit, & font un tort considérable à votre commerce. Nous ne pouvons concevoir sur-tout que vos démocrates forcés soient les premiers à recueillir les bruits les plus extravagans & les plus invraisemblables; songez-vous & dernière ressource de vos aristocrates, qui, ne pouvant vous combattre

de front & les armes à la main, imaginent mille menfonges pour faire tomber votre papier-monnaie par l'apparence d'une guerre prochaine, & pour engager vos capitalités à refier leurs fonds.

P A Y S - B A S.

Extrait d'une lettre d'un officier françois, de Bruxelles, le 19 octobre.

J'ai quitté Tournay pour venir ici, où je suis depuis trois jours : j'y trouve notre prétendue haute-noblesse aussi fière, aussi orgueilleuse pour le moins qu'elle l'étoit à Versailles. Ce n'est pas l'exemple que lui donne M. (le comte) d'Artois, qui est prévenant, affable, & qu'on voit recevoir tout le monde avec le même intérêt, sans s'informer si on a été présenté jadis à la cour.

La démarcation que les commissaires de la noblesse n'ont pu que trop établir ici, leur causera du chagrin : chaque jour du moins elle donne lieu à de vives plaintes. Elles sont très-fortes en ce moment, à l'occasion d'un bal que l'archiduchesse a donné avant-hier à Lak, sa maison de plaisance. Vouloir un peu consoler les François des rigueurs que le gouvernement vient de leur faire éprouver, l'archiduchesse descendit à nos commissaires la liste des principaux d'entr'eux & de leurs femmes, pour qu'elle pût les inviter successivement à ces bals. Les commissaires ont fait cette liste à leur guise ; & vous pensez bien que les premiers invités se sont prévalu de cette préférence. C'a été un petit triomphe pour eux, & sur-tout pour leurs dames, qui regardent aujourd'hui les autres comme des *femmes-de-chambre* ; & nous, comme des *valets-de-pied*. Les délaissées, c'est-à-dire celles qui savent n'avoir point été inscrites sur la liste, conservent un ressentiment profond pour cet outrage ; & je ne serois pas étonné qu'à la première rencontre on ne s'arrachât les bonnets. Mais laissons ces disputes ridicules, & parlons de choses plus essentielles.

Je me souviens toujours de la belle expression d'un historien qui, lors des croisades, écrivoit : *il semble que l'Europe arrachée de ses fondemens, se précipite sur l'Asie*. Il en est de même aujourd'hui, la France entière, arrachée à ses fondemens, court toute l'Allemagne & les provinces belgiques ; on ne sait plus où placer tant de monde : ceux qui arrivent pressent, poussent les autres jusques-là que MM. d'Uzès & de la Queuille qui avoient des appartemens à trente louis par mois ont été obligés d'en sortir pour les céder à d'autres qui en ont donné quarante-cinq louis. On est obligé de refluer à Namur, à Gand, à Anvers, & on loue pour un an. Ce sera bien pis dans sept à huit jours : le gouvernement vient d'ordonner d'évacuer en partie Tournay & Ath pour se retirer ailleurs, à cause que les troupes impériales ne vivent que difficilement dans ces villes affamées par tant d'étrangers.

M. l'abbé Maury a traversé ces villes, & il est arrivé ici avant-hier (1) ; il a paru le même soir dans l'assemblée de la noblesse françoise, & il a beaucoup parlé, & tant & tant, qu'il m'a fait oublier ce que d'abord j'avois retenu. Je me souviens fort bien cependant qu'il a dit : *plus vous voulez être prodigue de votre sang, plus les princes en seront avares*. Au reste, disoit-il encore, la noblesse n'auroit fait que s'émigrer, par cela seul elle auroit porté un coup funeste à la constitution. à cette constitution qui sera bientôt traînée dans la boue avec les nouveaux législateurs.

(1) Nous avions donc bien raison de douter de l'arrivée de cet ex-député en Savoie.

F R A N C E.

De Paris, le 24 octobre.

Nous étions instruits depuis vendredi que le ministre de la marine avoit reçu la veille des nouvelles fort alarmantes de Saint-Domingue ; mais nous ne voulûmes pas les répandre avant qu'elles ne fussent confirmées. Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet du Havre, en date du 20 de ce mois.

« Le navire le Triton est sous rade, il rapporte que, parti de Léogane le 26 août, il rencontra le lendemain au débouquement une corvette qui lui cria que dans la plaine du Cap les negres étoient en révolte ouverte, qu'ils avoient déjà brûlé plusieurs habitations, & que dans une première action qu'ils avoient soutenue, dix mille d'entr'eux avoient été couchés sur le carreau. La corvette ajoute qu'elle étoit expédiée par le gouverneur pour aller mettre un embargo dans tous les ports de la côte sur les bâtimens qui s'y trouvoient, afin que les équipages vinssent prêter main-forte aux colons & aux troupes. »

Nous ne rapporterons pas les réflexions qui terminent cette lettre, elle donneroit lieu à trop de commentaires ; le meilleur nous est fourni par la lettre de M. Begouen à qui appartient le navire le Triton, & qui s'est pressé d'envoyer un extrait ici avec le triste rapport de son capitaine. M. Begouen ne dit pas que le Triton ait trouvé la corvette au débouquement, mais bien sur la côte, ce qui doit être, parce que, pour la longer, il ne faut pas s'élever jusqu'au débouquement. M. Begouen ajoute que son navire a rencontré le même jour un autre petit bâtiment qui lui a assuré que l'insurrection des negres s'étoit manifestée au Limbé & au port Margot ; alors ce ne seroit qu'une révolte partielle, & moins redoutable que ne seroit celle de la plaine du Cap. Dans le rapport de M. Begouen, il est aussi question de dix mille negres tués. Il faut donc qu'ils aient combattu en bataille rangée. Mais comment des gens sans armes auroient-ils pu tenir assez long-tems devant le canon pour perdre dix mille hommes ? Ce qui doit faire encore douter de ce grand rassemblement d'esclaves & de leur massacre, c'est qu'on a au Havre une lettre au Cap, en date du 24 août. A cette époque rien n'annonçoit une insurrection ; il faudroit donc qu'elle se fût déclarée le 25 & le 26. Mais dans deux jours un si grand rassemblement n'a pu se faire, un combat aussi meurtrier n'a pu être livré. Le gouvernement sera bientôt sans doute instruit de tout ce qu'il faut croire à cet égard.

Le roi, en donnant avant-hier au soir cette triste nouvelle à M. de Ceresse-Brancais, qui se trouvoit à son coucher, & qui a de grandes possessions à Saint-Domingue, lui dit : « Voilà pourtant l'effet des prédications de l'abbé Grégoire, & des autres prétendus amis des noirs. »

Le courier de Rome n'est point arrivé cette semaine ; il faut qu'il ait trouvé des torrens qui l'ont retenu. Nous l'attendons avec autant plus d'impatience qu'il doit nous apprendre l'effet qu'aura causé à Rome la nouvelle de l'acceptation du roi.

Nous apprenons par les lettres de Lille, & sur-tout de Valenciennes, que, depuis les derniers ordres donnés aux émigrés dans les Pays-Bas, il en reste en France un grand nombre. Ce qui n'est gueres moins propre à décourager l'émigration, & à rappeler ces insensés dans leur patrie, c'est la conduite du roi. Lui-même avoit rédigé, il y a près de quinze jours, une lettre fulminante pour ses freres ; & elle parut si violente au conseil, qu'on engagea Louis XVI à la modifier. Nous savons en outre que des ci-devant gardes-du-corps, au nombre de 14, qui devoient être suivis d'un plus grand nombre, ayant voulu savoir, avant d'émigrer, si leur

départ p
rageante
contraire
d'outre-R

S E

Suite de

Il n'y
des puill
trouve d
bins ; ma
n'est peu
des notes

« Vou
ouverten
rebelle
soient a
en fa pe
languai
la cour
religieux
tion élè
françoise
facturier
a lâcher

« Vo
sons pa
pellerai
Naples
le titre
N'avez-
d'un Fr
qui se p
Suisses,
14 juil
Suisses,
toire de
de Veni
son terr
tisme. S
national
eût dan
foudres
cet aton
& adm
n'a-t-ell
constitu
beaucou
N'a-t-o
jusqu'à
sur la t
ciance f
puissant
jusqu'à
refuser
à une s

« Vo
sons pa
pellerai
Naples
le titre
N'avez-
d'un Fr
qui se p
Suisses,
14 juil
Suisses,
toire de
de Veni
son terr
tisme. S
national
eût dan
foudres
cet aton
& adm
n'a-t-ell
constitu
beaucou
N'a-t-o
jusqu'à
sur la t
ciance f
puissant
jusqu'à
refuser
à une s

« Vo
sons pa
pellerai
Naples
le titre
N'avez-
d'un Fr
qui se p
Suisses,
14 juil
Suisses,
toire de
de Veni
son terr
tisme. S
national
eût dan
foudres
cet aton
& adm
n'a-t-ell
constitu
beaucou
N'a-t-o
jusqu'à
sur la t
ciance f
puissant
jusqu'à
refuser
à une s

« Vo
sons pa
pellerai
Naples
le titre
N'avez-
d'un Fr
qui se p
Suisses,
14 juil
Suisses,
toire de
de Veni
son terr
tisme. S
national
eût dan
foudres
cet aton
& adm
n'a-t-ell
constitu
beaucou
N'a-t-o
jusqu'à
sur la t
ciance f
puissant
jusqu'à
refuser
à une s

« Vo
sons pa
pellerai
Naples
le titre
N'avez-
d'un Fr
qui se p
Suisses,
14 juil
Suisses,
toire de
de Veni
son terr
tisme. S
national
eût dan
foudres
cet aton
& adm
n'a-t-ell
constitu
beaucou
N'a-t-o
jusqu'à
sur la t
ciance f
puissant
jusqu'à
refuser
à une s

« Vo
sons pa
pellerai
Naples
le titre
N'avez-
d'un Fr
qui se p
Suisses,
14 juil
Suisses,
toire de
de Veni
son terr
tisme. S
national
eût dan
foudres
cet aton
& adm
n'a-t-ell
constitu
beaucou
N'a-t-o
jusqu'à
sur la t
ciance f
puissant
jusqu'à
refuser
à une s

« Vo
sons pa
pellerai
Naples
le titre
N'avez-
d'un Fr
qui se p
Suisses,
14 juil
Suisses,
toire de
de Veni
son terr
tisme. S
national
eût dan
foudres
cet aton
& adm
n'a-t-ell
constitu
beaucou
N'a-t-o
jusqu'à
sur la t
ciance f
puissant
jusqu'à
refuser
à une s

« Vo
sons pa
pellerai
Naples
le titre
N'avez-
d'un Fr
qui se p
Suisses,
14 juil
Suisses,
toire de
de Veni
son terr
tisme. S
national
eût dan
foudres
cet aton
& adm
n'a-t-ell
constitu
beaucou
N'a-t-o
jusqu'à
sur la t
ciance f
puissant
jusqu'à
refuser
à une s

« Vo
sons pa
pellerai
Naples
le titre
N'avez-
d'un Fr
qui se p
Suisses,
14 juil
Suisses,
toire de
de Veni
son terr
tisme. S
national
eût dan
foudres
cet aton
& adm
n'a-t-ell
constitu
beaucou
N'a-t-o
jusqu'à
sur la t
ciance f
puissant
jusqu'à
refuser
à une s

départ plairoit au château, ont reçu une réponse si discouragante : on les a si fortement assurés que rien n'étoit plus contraire au vœu du roi, qu'ils ont renoncé au voyage d'outre-Rhin.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite de l'Extrait du discours de M. Brissot, prononcé dans la séance du jeudi 20 octobre.

Il n'y a rien dans le tableau politique qu'a tracé M. Brissot des puillances étrangères des puillances étrangères, qui ne se trouve dans le discours qu'il prononça il y a trois mois aux *Jacobins*; mais comme il a mis à contribution le vrai & le faux, il n'est peut-être pas inutile d'en donner un précis corrigé par des notes.

« Vous rappellerai-je, continue M. Brissot, la protection ouvertement accordée par l'empereur, dans les Pays-Bas, aux rebelles françois, tandis que, dans le même tems, ils faisoient arrêter un envoyé du roi des François, & violoient en sa personne les droits des gens & nos traités. L'exil où a languï, depuis la fameuse lettre du roi, votre ambassadeur à la cour de Vienne; la faïste faite des biens des établissemens religieux françois dans les Pays-Bas Autrichiens; la persécution élevée à Florence contre les partisans de la révolution françoise; l'emprisonnement & la ruine d'un habile manufacturier françois, de M. Chauvet, que l'envoyé de France a lâchement abandonné à l'inquisition de ce pays.

» Vous rappellerai-je l'averfion manifestée en tant d'occasions par la cour d'Espagne pour notre révolution? Vous rappellerai-je la pension insultante faite par le gouvernement de Naples & de Russie à l'ex-ambassadeur françois, qui a préféré le titre de sujet à celui de représentant d'un peuple libre? N'avez-vous pas vu l'état de Berne brûler de verser le sang d'un François qui avoit parlé en homme libre à des hommes qui se piquent de l'être; persécuter avec acharnement des Suisses, pour le crime d'avoir célébré l'époque mémorable du 14 juillet, & chanté cet air célèbre qui effacera le *Ran* des Suisses, & qui propagera jusques dans les derniers tems l'histoire de la révolution françoise. Et jusqu'à ce gouvernement de Venise, qui n'est qu'une comédie, n'a-t-il pas expulsé de son territoire un négociant françois, à cause de son patriotisme. Son amiral, Emo, n'a-t-il pas outragé un pavillon national. Jusqu'à ces petits princes d'Allemagne dont l'insolence eût dans le siècle dernier attiré dès le premier pas tous les foudres du despotisme de Louis XIV. Jusqu'à Genève, jusqu'à cet atôme de république, que tout auroit dû porter à suivre & admirer notre révolution; l'aristocratie qui la déshonore n'a-t-elle pas fait éclater, en cent traits, sa haine contre une constitution qui assure cependant à la dette Genevoise une base beaucoup plus solide que les bases sanguinaire du despotisme. N'a-t-on pas arraché la cocarde à des citoyens françois? Enfin, jusqu'à cet évêque de Liege, qui appellait son joug de fer sur la tête d'hommes qui devoient être libres, si une insouffrance funeste ou payée n'eût arrêté les secours qu'un peuple puissant & libre devoit à un peuple qui brûloit de l'être; jusqu'à ce prêtre sanguinaire, n'a-t-il pas eu l'insolence de refuser un envoyé françois sous le prétexte qu'il appartenoit à une société célèbre dans les fastes de la révolution.

Les dispositions hostiles des diverses puillances de l'Europe ont-elles changé dans ces derniers tems; ont-elles changées même depuis le fameux décret du 15 juillet dernier, qui devoit cependant rassurer les têtes couronnées? Non. Car, pour-quoi les ordres donnés par la Russie, la Suede & l'Espagne, à leurs ambassadeurs, de ne plus communiquer avec nos ministres françois? Pourquoi cette paix du Nord, conclue lorsque la Russie touchoit au moment de recueillir le fruit de ses victoires, où son amiral alloit porter la terreur presque sous

les murs de Constantinople? Pourquoi la conservation, après la paix, d'une flotte à Revel? d'une autre à Carlscroon? Pourquoi ce rassemblement subit de troupes & d'artillerie suédoise? Pourquoi cette entrevue à Plinitz, entre l'empereur & le roi de Prusse, entrevue où les chefs même des rebelles ont été admis?

Dans le dernier siècle, le grand-duc de Toscane & la reine de Portugal donnerent asyle aux ennemis de la liberté lors de la révolution de 1650, & Blake a ordre aussitôt d'attaquer l'un & l'autre, & il brûle jusques dans le Tage la flotte portugaise. Vous avez bien moins à combattre que les Anglois; car, avec bien plus de forces, vous avez affaire à des ennemis que l'image de la liberté a pétrifiés à moitié comme la tête de Méduse (1).

Le peuple anglois aime votre révolution, si son gouvernement la hait; & pour juger les forces de ce gouvernement, il faut ouvrir le registre des intérêts qu'il paie, entendre les volontaires de Dublin, parcourir les déserts de l'Ecosse, & suivre lord Cornwallis à Seringapatnam: c'est à Tipoo, vainqueur & vaincu, que nous devons la modération du peuple anglois. Il ne fera jamais à redouter, tant qu'il aura à combattre ou à régir... non que je veuille ici déprécier un peuple libre, avec lequel la nature des choses nous commande les liaisons les plus étendues, un peuple appelé à être notre allié & notre frère (2); mais je veux & dois talmer de vaines terreurs. Telles sont encore celles qu'inspire l'Autriche: son chef aime la paix, desire la paix, a besoin de la paix en jouant le guerrier.

Quant à cette princesse, dont l'ambition ne connoit point de bornes, qui ressemble par quelques côtés à la célèbre Elisabeth, elle ne lui ressemblera point du moins en cherchant à combattre un peuple libre. Elisabeth aidoit les Hollandois: tout est ici contre elle. Ses trésors épuisés, ses guerres ruineuses, les événemens, les distances; elle a subjugué les esclaves à 1500 lieues, on ne triomphe point d'hommes libres à cette distance.

Dans le cours de son discours, M. Brissot avoit tracé les vrais principes à suivre sur l'émigration. Voici comment il s'exprimoit:

On a perpétuellement confondu les fugitifs rebelles avec les simples émigrans, la loi contre les rebelles avec la loi sur les émigrations. Les politiques philosophes disoient: pourfuivez, punissez les fonctionnaires publics qui fuient & se révoltent; mais laissez aux simples citoyens le droit d'émigrer; empêchez les premiers d'emporter leur or & des munitions de guerre; mais laissez aux autres leurs propriétés, & il est aisé de prouver que ces politiques avoient raison. La déclaration des droits porte que tout homme est libre d'aller où il lui plaît. Il en résulte que tout homme est libre d'aller & de demeurer où bon lui semble; il en résulte que tout homme mécontent de la constitution actuelle, a le droit d'y renoncer & d'aller s'établir dans un pays dont la constitution lui convient mieux. Les philosophes n'ont cessé d'invoquer ces maximes sous le regne du despotisme; elles doivent être sacrées, inviolables sous le regne de la liberté, où la liberté n'est qu'un mot.

Si je viole la loi, vous avez le droit de me punir; mais si je renonce à vivre sous cette loi, son empire finit à mon

(1) Rien de plus faux. Les Anglois, avec leur marine & leur position insulaire, sont inaccessibles à tout l'univers, au lieu que le territoire françois touche à vingt états qui peuvent l'attaquer à chaque instant.

(2) Il seroit à désirer que l'Angleterre voulût s'allier avec nous: mais comme cette alliance seroit fort utile à nous & fort onéreuse à elle, ainsi que nous l'avons dernièrement prouvé, l'Angleterre ne s'y prêtera jamais. Nos alliés les plus naturels, sur-tout à cause de nos relations de commerce & de nos colonies, sont, à notre avis, la Turquie & l'Espagne: au moins ne pouvons-nous balancer la puissance maritime des Anglois qu'avec l'alliance espagnole.

égard ; il finit où cesse le droit de citoyen , où le citoyen devient étranger. Qui vous a donné encore le droit d'apprécier mon bonheur ? il est dans mon imagination ; il est où je le mets : or , si je le mets à fuir une patrie que je hais , pourquoi m'arrêtez-vous ? En m'arrêtant , changez-vous mon être moral , mes idées du bonheur ? Non , vous rendez mes fers plus pesans. Content ou mécontent , l'homme a donc le droit de porter par-tout ses pas , de les fixer par-tout où il lui plaît ; il a droit d'y transporter ses enfans , son industrie , ses richesses.

Messieurs , les principes doivent être inviolables , ou si vous vous permettez de les violer , la déclaration des droits ne sera plus qu'une chimère , & la liberté disparaît avec elle.

Qui donc auroit cru qu'après une si belle morale M. Brissot finiroit par nous proposer de renouveler les passe-ports & la loi coercitive du 9 juillet envers les personnes & les biens des émigrés. Aussi a-t-on dit hautement que celui qui avoit lu le décret ne pouvoit avoir fait le discours. Aussi s'est-il empressé de publier son discours & son projet , non tel qu'il l'avoit présenté à l'assemblée nationale , mais tel que ses amis le lui avoient fait corriger.

(Présidence de M. Ducastel).

Du samedi 22 octobre. Séance du soir.

Cette séance a été employée presque entièrement à la formation des comités. Un colon de Tabago a adressé des plaintes à l'assemblée sur les persécutions qu'il a eues dans sa patrie , parce qu'il s'est montré le partisan de la révolution française. Renvoyé au comité colonial.

Une seconde pétition des navigateurs qui se plaignent des injustices & des vexations qu'ils éprouvent de la part des officiers des anciennes amirautés , a été renvoyée au comité de marine.

Sur le rapport du troisième bureau , l'assemblée a décrété sur les alternats du Cantal , que le directoire de département seroit transféré de Saint-Flour à Aurillac.

Séance du dimanche 21 octobre.

Les premiers instans de cette séance ont été employés à la formation des comités. M. Gauthier , militaire , paroît à la barre , & se plaint de ce qu'on a voulu lui ôter son honneur , sa vie & son emploi.

M. Merlin a rappelé l'attention de l'assemblée sur la pétition faite par les citoyens de Metz contre les émigrés ; il s'est élevé à ce sujet une grande discussion pour savoir si on entendroit désormais les pétitions qui ne renfermeraient que des projets de décret. Plusieurs membres pensoient que si on refusoit d'entendre les projets de décret des pétitionnaires , on restreignoit le droit de pétition , on ramenoit l'ancien régime. D'autres , au contraire , pensoient que c'étoit admettre à la discussion des hommes étrangers à l'assemblée. Après de longs débats , l'assemblée a passé à l'ordre du jour.

M. la Cépède a fait lecture d'une lettre de M. Amelot , sur les mesures à prendre pour le paiement des gages arriérés de 1790. Il s'agissoit d'établir des payeurs particuliers , ou de charger les receveurs de district de faire les paiemens.

Sur la proposition des commissaires provisoires , l'assemblée a autorisé le receveur-général à employer les commis à la recette générale , & à leur défaut , les receveurs particuliers des finances , & à leur accorder pour indemnité une taxation

d'un denier pour livre sur le montant des paiemens effectifs , qu'ils auront faits.

Les citoyens de la section du Théâtre François ont paru à la barre , pour faire une réclamation en faveur des gardes-françoises. L'orateur a réclamé contre le décret rendu le 6 août sur l'organisation de la garde nationale ; décret , ajoutoit-il , dont l'exécution compromettrait la sûreté des Parisiens & de l'assemblée nationale. (Cette dernière phrase a fait murmurer). La pétition a été renvoyée au comité militaire.

L'assemblée a entendu ensuite une députation des invalides ; ces vieux serviteurs de la patrie se plaignent d'avoir été soulevés à l'ordre du jour & d'avoir toujours été écartés ; ils demandent à jouir de tous les bienfaits de la liberté , & à pouvoir rentrer dans leurs foyers. Renvoyé au comité militaire.

Ensuite sont venus les professeurs du collège de Julie ; ils se plaignent de ce que leurs supérieurs non-assermentés les empêchent d'enseigner les principes de la constitution & la géographie par départemens.

M. Audrin a proposé de décréter que les pétitionnaires seroient maintenus dans leurs fonctions , & que la direction de leur collège seroit soustraite aux supérieurs , pour être confiée aux directeurs des départemens. M. Faucher ajoutoit que l'assemblée devoit s'occuper très-incessamment des congrégations , c'est-à-dire , de les abolir. Il a soutenu que les supérieurs cherchoient à emprunter au nom de leurs communautés , & que lorsque la nation s'empareroit de leurs biens , au lieu de trouver des fonds , elle ne trouveroit que des dettes. M. Genouet a demandé que l'affaire fût renvoyée aux comités de législation & des domaines réunis. M. a fait envisager les divisions qui régnoient dans toutes les congrégations , comme un motif qui devoit engager l'assemblée à prendre des mesures promptes. Un autre membre demandoit que les professeurs de Julie fussent renvoyés au comité de pétition. L'assemblée a décrété « que les instituteurs des collèges confiés à des congrégations seroient provisoirement conservés , sans pouvoir être suspendus ou destitués qu'en vertu d'un arrêté du directoire de département , sur l'avis du directoire de district ».

Les pétitionnaires , qui se trouvoient destitués , ont été renvoyés au directoire de département , qui les rétablira dans leurs places , s'il y échoit.

M. la Cépède a fait lecture d'une proclamation du roi confirmant l'arrêté du directoire du département de l'Ain , qui suspend provisoirement de ses fonctions le sieur Nicaud , membre du district de Nantua. Renvoyé au comité de pétition. La séance a fini par la lecture de plusieurs pétitions & adresses.

S P E C T A C L E S

Académie Royale de Musique. Dem. Didon ; suiv. du Ballet du premier Navigateur.

Théâtre de la Nation: Auj. l'Optimiste , suiv. de l'Ecole des Maris.

Théâtre Italien. Auj. la Dot , suiv. de Nina , ou la Folle par amour.

Théâtre Français , rue de Richelieu. Auj. les fausses Bonnes-Fortunes ; & la Mere confidente.

Théâtre de Mlle Montanier. Auj. Isabelle de Salisbury , suiv. de l'Apparence trompeuse.

Théâtre Français, Com. & Lyr. Aujourd. Nicodème dans la Lune , ou la Revolution pacifique , opéra-folie en 3 actes , pu Cousin Jacques.

Le bureau de la Gazette Universelle est à Paris, chez M. Sais-Hodors, où doivent être adressés les souscriptions. Les lettres doivent être adressées à cette Revue. Le prix est de 36 liv. par an , 18 liv. pour six mois , &c. L'abonnement doit commencer le premier jour de l'année.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.